



Service civique : accueillir un jeune volontaire européen Vadémécum 2024-2025

Dans le cadre du service civique, nous avons la possibilité d'accueillir en France de jeunes volontaires européens. **Recevoir un jeune volontaire européen, c'est s'engager dans la mission d'ouverture à l'international que promeut l'Enseignement catholique, et ouvrir son établissement en particulier à l'espace européen.**

La mobilité « entrante » (accueillir et recevoir des étrangers dans nos établissements, qu'il s'agisse d'élèves, d'enseignants, de professionnels ou de volontaires) fait partie intégrante de la mission de coopération internationale de l'enseignement agricole. Bien évidemment le Sgec s'associe pleinement à cette démarche d'ouverture à l'international. Par ailleurs, cette mission comporte également les actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationales, notamment par la sensibilisation à l'ouverture à l'autre et par la rencontre interculturelle. La présence d'un jeune volontaire étranger, en permettant échanges et rencontres, sert les enjeux éducatifs chers à l'enseignement catholique. Et qui sait...cela peut également être le déclencheur de projets d'engagement à l'international pour nos jeunes !

Enfin, 2024 est l'année des Jeux Olympiques accueillis en France, et 2025 sera l'année européenne de l'éducation à la citoyenneté numérique. C'est donc une année symboliquement forte pour sensibiliser équipes et élèves à l'Europe, à l'international en général, et pour accueillir un jeune ressortissant de l'un des 27 pays membres de l'UE.

L'accueil de jeunes volontaires ressortissants de l'Union européenne, une dynamique prometteuse !


Combien de volontaires européens accueillons-nous dans nos établissements ?

En 2022-2023, trois volontaires européens ont été accueillis, originaires d'Espagne et d'Allemagne. Cette année, ils sont deux, originaires de Roumanie et d'Espagne.

Nous pouvons mieux faire : mobilisons-nous pour accueillir davantage de volontaires européens en 2024-2025 !

Concrètement ?

Ce qu'il faut avoir en tête avant de vous lancer à l'élaboration d'un projet :

 **Attention**, l'accueil d'un volontaire étranger en mission de service civique oblige l'établissement à :

- Prendre en charge son transport aller-retour

- Lui fournir son hébergement : à l'internat, dans un appartement de fonction sur l'établissement, au sein de la congrégation de tutelle, en famille, par la location d'un logement etc... ;
- Prendre en charge son assurance maladie et assurance rapatriement ;
- Accompagner le jeune au plus près, dans son intégration et son projet d'avenir ;
- Ce que l'accueil du jeune volontaire soit un projet partagé par l'ensemble de l'équipe afin que chacun soit partie prenante de l'accueil.
- Impliquer le futur tuteur dans ce projet, pour qu'il ait d'une part, connaissance de la nature de son accompagnement, qui va au-delà de l'accompagnement sur la mission (voir chartre de l'intermédiation), d'autre part, avoir obtenu pleinement son consentement sur cette fonction, qui demande de l'investissement et du temps
- Anticiper les questions budgétaires auprès du Conseil d'Administration, si nécessaire

« Je suis intéressé...mais cela doit être compliqué... ? » Pas tant que ça ! Suivez le guide !

L'accueil d'un jeune volontaire européen n'est pas si différent de celui d'un volontaire français, et vous serez accompagné dans les démarches.

Etape 1 : Elaborez et saisissez votre projet de mission

Rien de différent par rapport à l'accueil d'un volontaire français en service civique ... **Prenez connaissance de la fiche procédure N° 1**, pour savoir ce qui est attendu d'un projet d'accueil de volontaire, du tutorat et comment procéder.

NB : *vous pouvez choisir une mission sur l'axe que vous souhaitez, vous n'êtes pas obligé de choisir spécifiquement l'axe « Développement international », tous les axes de missions sont ouverts à tous les volontaires, français ou non. Pour résumer, vous avez un besoin pour une mission que vous choisirez de confier à un volontaire étranger.*

Ensuite saisissez le dans la plateforme de gestion digitalisée Service Civique, via Isidoor,

reconnaisable par la tuile suivante :



Idéalement choisissez l'axe « citoyenneté européenne » ou alors l'axe qui se rapproche fondamentalement avec l'objectif de la mission (« solidarité », ou encore « Sport » par exemple). Notez que l'axe « environnement » est également très souvent confié à des volontaires d'horizons différents avec succès.

NB : *vous pouvez choisir une mission sur l'axe que vous souhaitez, vous n'êtes pas obligé de déposer spécifiquement sur l'axe « Citoyenneté européenne » : tous les axes de missions sont ouverts à tous les volontaires, français ou européens. Mais si vous*

souhaitez proposer une mission portant sur une thématique européenne, choisir un volontaire européen serait cohérent.

Nous pourrions si besoin échanger ensemble sur votre projet.

Cette année, nous pourrions accueillir jusqu'à **10** volontaires européens (pour l'ensemble de l'Enseignement Catholique : SGEC/CNEAP).

Etape 2 : le recrutement

Après acceptation de votre projet et confirmation qu'un volontaire vous est accordé, si besoin nous vous transmettrons les coordonnées d'institutions qui pourront vous aider à recruter un volontaire européen, telles que les [Alliances françaises](#), les Instituts français, les représentations des régions françaises à l'étranger, les agences Erasmus+ nationales, Eurocities, l'OFAJ pour l'Allemagne etc. Mais certains d'entre vous sont sûrement déjà en lien avec des partenaires européens par le biais d'Erasmus+ ou d'autres canaux. Profitez donc également de ces contacts.

Ces différentes structures, quelles qu'elles soient, pourront partager la publication de votre offre et vous aider à identifier des volontaires européens correspondant à la mission proposée.

- ⇒ Les candidats vous enverront CV et lettre de motivation
- ⇒ Des entretiens sont organisés par visioconférence
- ⇒ Informer le des conditions d'hébergement dès le 1^{er} entretien (sera-t-il en internat, salle de bain partagée, ...)!
- ⇒ Vous choisissez le candidat !

Vous pouvez également publier votre mission sur le site du Service Civique, car le service civique est connu au-delà des frontières.

Les pays d'origine possibles : l'un des [27 pays membres de l'UE](#)

Etape 3 : les démarches à effectuer pour permettre l'arrivée du volontaire

Là encore, vous êtes accompagné dans cette étape par le CNEAP, le SGEC et la Fédération des OGEC, qui facilitent les démarches administratives.

- ⇒ L'organisme dans le pays d'origine peut éventuellement aider le jeune à se préparer au départ, notamment pour les documents administratifs, mais ce n'est pas systématique.
- ⇒ Vous saisissez le dossier du volontaire dans la plateforme de gestion SC, via Isidoor
- ⇒ Vous y téléversez les documents « attestation de prise en charge du volontaire à son arrivée », « attestation d'hébergement », « assurance » ...). Des modèles ou documents seront disponibles.
- ⇒ Une fois le séjour planifié avec le volontaire, vous pouvez acheter son/ ses titres de transport.
- ⇒ Prendre une assurance maladie spécifique et rapatriement
- ⇒ D'autres documents sont requis

- ⇒ Vous préparez l'arrivée du jeune : il faut notamment lui fournir un logement ! Cette information devra lui être communiquée lors des entretiens.
- ⇒ La Fnogec élabore le contrat.

Etape 4 : l'arrivée et l'accueil du volontaire

A l'arrivée du volontaire, quelques démarches sont encore à effectuer... mais surtout la mission peut commencer !

- ⇒ Accueillir le volontaire à son arrivée

***Anecdote.** A son arrivée, Pranjat, qui venait pour la première fois en France, a pris deux jours pour visiter Paris avant de se rendre à Mayenne ! Un jeune autonome... ! Patrick Pavy, chef d'établissement, l'a accueilli à la gare et l'a hébergé chez lui le week-end de son arrivée.*

- ⇒ Avancer les indemnités au volontaire en attendant que les versements soient effectués par l'agence du service des paiements
- ⇒ Aider le volontaire à ouvrir son compte bancaire, à s'affilier à la sécurité sociale, à prendre un abonnement téléphonique...

Et concernant les indemnités ?

Là encore, rien de différent par rapport à un volontaire français, le contrat établi est le même. Chaque mois, l'Agence du Service Civique verse au volontaire 504,98 euros et la structure d'accueil (c'est-à-dire l'établissement) verse une indemnité de subsistance de 114,85 euros qui peut être versée directement au volontaire ou bien prendre la forme d'une prestation en nature : dans le cas d'un volontaire étranger, cette indemnité est remplacée **par la prise en charge du logement, des repas, du transport etc...**

Comment se passe la mission ?

Comme pour un volontaire français ! Avec toute la plus-value que la présence d'un jeune volontaire venant d'un autre pays, avec une autre culture et un autre regard apporté aux jeunes, aux équipes et à l'établissement.

Formation des tuteurs et des volontaires

Pour 2024-2025, dans le cadre des formations tuteurs organisées par la FNOGEC, un parcours de formation spécifique sera prévu pour les tuteurs de volontaires étrangers. Nous reviendrons vers vous avec les dates ultérieurement.

Concernant la formation des volontaires, qui se déroule sur 2 jours, nous apporterons des informations complémentaires ultérieurement.

Webinaires

Le 7 décembre 2023 : webinaire d'une heure animé par la Fédération des OGEC, le CNEAP, le SGEC, avec le témoignage d'un collègue habitué à accueillir des volontaires français et étrangers. Il avait pour but de présenter les modalités d'accueil en mission de service civique de volontaires français, européens et internationaux au sein d'un établissement. Vous pouvez retrouver la présentation et visionner le replay [ici](#).

Le 19 février 2024 : webinaire relatif au montage du projet de 12h30 à 13h30, accessible en cliquant sur ce lien : <https://zoom.us/j/92783824062?pwd=anIHUjZ1WHILTmNrY2s5QWgwU1pKZz09>

Code secret : 291140

Où trouver les documents utiles ? (notamment fiche procédure n° 1, qu'il est impératif de consulter)



Trouver tous les documents et leur emplacement (site internet et/ou plateforme de gestion via Isidoor) en cliquant sur la [liste récapitulative des documents à utiliser](#)

Des questions ?

Stéphanie Dumortier, Responsable Coopération internationale
stephanie.dumortier@cneap.fr

Mickael Gac, Chargé de mission, Pôle éducatif pédagogique et pastoral , SGEC
m-gac@enseignement-catholique.fr

Le/la responsable du Service Civique à la FNOGEC
service-civique@fnogec.fr